

**Convention de partenariat
entre les lycées de l'académie de Toulouse
ayant des classes préparatoires aux grandes écoles
filières « économique et commerciale » et « économique et gestion »
et l'Université Toulouse I Capitole**

- Vu le code de l'éducation, notamment son article L 612 – 3 ;
- Vu le code rural et de la pêche maritime, notamment son livre VIII (en cas de signature avec un établissement de l'enseignement agricole) ;
- Vu la circulaire n° 2013-0012 du 18-6-2013 relative au renforcement du continuum de formation de l'enseignement scolaire à l'enseignement supérieur ;
- Vu la charte académique signée entre le Rectorat de l'académie de Toulouse, la ComUE « Université Fédérale de Toulouse Midi-Pyrénées » et la Direction Régionale pour l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt de Midi-Pyrénées en date du 13 octobre 2014 ;
- Vu le décret N° 2014-1073 du 22 septembre 2014 relatif aux modalités d'inscription des étudiants des classes préparatoires aux grandes écoles (CPGE) de lycées publics dans un établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel (EPSCP) ;
- **Vu la délibération n°... du CA du de l'Université Toulouse I Capitole ;**
- **Vu la délibération n° ... du CA du du lycée Pierre de Fermat de Toulouse;**
- **Vu la délibération n° ... du CA du du lycée Ozenne de Toulouse ;**
- **Vu la délibération n° ... du CA du du lycée Théophile Gautier de Tarbes;**
- **Vu la délibération n° ... du CA du du lycée Bellevue d'Albi;**
- Et pour le lycée privé :
- **Vu la délibération n° ... du CA du du lycée Privé Saliège.**

PREAMBULE

La charte citée ci-dessus formule six objectifs partagés qui constituent la finalité et le cadre des conventions que doivent signer les établissements d'enseignement du second degré et les établissements d'enseignement supérieur de l'académie :

- Encourager l'ambition des élèves à l'encontre des déterminismes sociaux et territoriaux,
- Développer la compétence à s'orienter pour un projet personnel et professionnel choisi,
- Préparer l'entrée des élèves dans l'enseignement supérieur,
- Faciliter les réorientations en cours de cursus,
- Favoriser la réussite et l'accès à la qualification de tous les étudiants en vue de leur insertion professionnelle,
- Inciter les lycéens/ étudiants à la mobilité régionale, nationale ou internationale.

Signataires

Entre,

L'Université de Toulouse 1 Capitole, établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel, personne morale de droit public, représentée par Monsieur BRUNO SIRE agissant en qualité de Président de l'Université Toulouse 1 Capitole, habilité par le conseil d'administration du
Adresse : 2 Rue du Doyen Gabriel Marty .

Et,

Le **Lycée Pierre de Fermat**, établissement public local d'enseignement, personne morale de droit public, doté de classes préparatoires « économiques et commerciales » aux grandes écoles (CPGE), représenté par Monsieur Jean-Marie Bastianelli, agissant en qualité de Proviseur du Lycée Pierre de Fermat, habilité par délibération du conseil d'administration du
Adresse : Parvis des Jacobins – Boite postale 7013 – 31078 Toulouse Cedex 4

Le **Lycée Ozenne**, établissement public local d'enseignement, personne morale de droit public, doté de classes préparatoires « économiques et commerciales » et « économique et gestion » aux grandes écoles (CPGE), représenté par Madame Christiane Garrigues, agissant en qualité de Proviseure du Lycée Ozenne, habilitée par délibération du conseil d'administration du
Adresse : 9 rue Merly 31000 Toulouse.

Le **Lycée Théophile Gautier à Tarbes**, établissement public local d'enseignement, personne morale de droit public, doté de classes préparatoires « économiques et commerciales » aux grandes écoles (CPGE), représenté par Madame Hélène Prévost, agissant en qualité de Proviseure du Lycée Théophile Gautier, habilitée par délibération du conseil d'administration du
Adresse : 15 rue Abbé Tourné, 65016 Tarbes

Le **Lycée Bellevue d'Albi**, établissement public local d'enseignement, personne morale de droit public, doté de classes préparatoires économique aux grandes écoles (CPGE), représenté par Madame Maryline Merle, agissant en qualité de Proviseure du Lycée Bellevue d'Albi, habilitée par délibération du conseil d'administration du
Adresse : 98, rue du Roc 81011 Albi cedex 9

Le **Lycée Privé Saliège**, établissement privé d'enseignement, doté de classes préparatoires « économiques et commerciales » aux grandes écoles (CPGE), représenté par **Alain Copin, directeur du lycée Saliège**, habilité par délibération du conseil d'administration du
Adresse : 3 rue Georges Bernanos 31131 Balma

Et,

L'Etat, pris en la personne du **Ministère de l'Education nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, académie de Toulouse**, représenté par Madame Hélène Bernard, agissant en qualité de Rectrice d'académie, Chancelière des Universités,
Adresse : Rectorat de l'académie de Toulouse - 75 rue Saint Roch – 31400 Toulouse

Il a été convenu et arrêté ce qui suit :

Article 1 - OBJET DE LA PRESENTE CONVENTION :

Les établissements cosignataires de la présente convention s'attachent à développer de façon concertée et durable les relations et les procédures partagées permettant de faciliter les parcours et la réussite des étudiants appelés à les fréquenter de façon successive ou simultanée.

En termes de cursus, d'évaluation et de parcours, en termes de méthodes d'enseignement, de continuité des contenus, les établissements ont pour objectifs de bâtir des ponts afin de faciliter le cheminement des étudiants qui doivent pouvoir, pour l'essentiel, se consacrer à leurs apprentissages.

Article 2 - FORMATIONS CONCERNÉES PAR LE PARTENARIAT :

2-1 Les formations de licences concernées par le partenariat relèvent de :

- l'Ecole d'Economie de Toulouse
- de la Faculté d'Administration et de Communication
- IAE Ecole de management de Toulouse

et apparaissent dans les tableaux annexés (annexes 1/2/3) à la présente convention.

En regard des formations dispensées en lycée, ce tableau présente les formations universitaires dans lesquelles les étudiants des CPGE « économiques et commerciales » et « économique et gestion » doivent s'inscrire afin qu'ils puissent, si nécessaire, bénéficier d'une continuité dans leur parcours d'enseignement supérieur.

2-2 La licence mention Droit de la Faculté de Droit et Sciences Politiques :

L'annexe 4 précise les conditions et modalités pédagogiques générales pour les classes préparatoires, en application pour l'année 2015/2016.

Article 3 - COMMISSION PEDAGOGIQUE ET POSITIONNEMENT :

3-1 la commission pédagogique :

Dès signature de la présente convention, les parties mettront en place une commission pédagogique mixte par composante qui, dans le cadre des correspondances définies dans le tableau annexé, sera garante de la bonne mise en œuvre des modalités de reconnaissance et de validation des formations suivies par les étudiants des lycées cosignataires qui seraient appelés à poursuivre un parcours universitaire de licence.

La composition de ces commissions respectera un équilibre des représentants des établissements des deux niveaux d'enseignement. Elle sera présidée par un enseignant chercheur désigné par le Président de l'université Toulouse I Capitole

La commission pourra être saisie ponctuellement pour rechercher des solutions à apporter à des étudiants en situation particulière, dans le cas par exemple de réorientation en cours d'année.

3-2 Modalités de positionnement des étudiants des lycées demandant à poursuivre à l'université à l'issue des années de CPGE :

Dans la mesure où le Conseil de classe valide expressément, sous la présidence du proviseur du lycée, la délivrance des 60 ECTS (European Credits Transfer System) attachés à l'année scolaire suivie la validation de l'année universitaire correspondante, sera définie par composante et en fonction du tableau annexé.

Les modalités de positionnement seront précisées par composantes conformément aux décisions prises dans les commissions mixtes.

- Dans le cadre des conventions pour lesquelles les enseignements seront dispensés uniquement en CPGE, une date limite de retour des ECTS validés dans le lycée sera fixée par l'université (en principe 30 juin de chaque année)

- Dans le cadre des conventions pour lesquelles les enseignements seront dispensés en CPGE et à UT1, c'est le jury du diplôme qui attribue les ECTS en relation avec le conseil de classe du lycée.

Pour des situations individuelles particulières, la commission pédagogique mixte peut être saisie par l'une des parties. Dans cette hypothèse la commission arrête, en dernier ressort, une proposition qu'elle soumet à la signature du Président de Toulouse I Capitole

Dans tous les cas, la commission a autorité pour prendre connaissance de tout dossier en tant que de besoin.

Article 4 - INSCRIPTIONS :

Sur les inscriptions :

Pour bénéficier des dispositions de la présente convention, la double inscription est obligatoire pour les étudiants de CPGE dans les formations de l'université Toulouse I Capitole apparaissant dans le tableau de correspondances annexé en face de leur spécialité de CPGE.

Le calendrier et la procédure retenus feront l'objet d'une large publicité auprès des étudiants concernés.

Les frais d'inscription, prévus par l'article L719-4 du code de l'éducation, sont perçus par l'Université Toulouse I Capitole. Les lycées perçoivent les frais d'inscription et les reversent à l'université qui gèrera l'inscription des étudiants à distance sans les contraindre à se déplacer.

Ce règlement, permet donc aux étudiants d'assister, s'ils le souhaitent, à tout ou partie des formations auxquelles ils se sont inscrits.

- Le contrôle de la situation des étudiants étant opéré par le lycée, le lycée responsable d'une CPGE s'assurera de la recevabilité de la bourse et du contrôle d'assiduité des étudiants

Par ailleurs, s'acquittant des droits de scolarité au sein d'un établissement d'enseignement supérieur, les étudiants de CPGE se verront délivrer la carte Multiservices de l'Université de Toulouse (carte Mut) et bénéficieront de l'ensemble des services fournis aux étudiants de l'Université Toulouse I Capitole ou de l'université fédérale de Toulouse Midi-Pyrénées, par exemple :

- Service Commun de Documentation (SCD ou SCID)
- Service interuniversitaire des Activités Physiques et Sportives (SIUAPS)
- Service interuniversitaire de Médecine Préventive et de Promotion de la Santé (SIMPPS)

- Activités culturelles
- Service universitaire d'information et orientation et d'insertion professionnelle
- Fonds de solidarité et de développement des initiatives étudiantes (FSDIE)

Article 5 - COMMUNICATION/PUBLICITE DE LA CONVENTION

Une communication spécifique est faite obligatoirement sur le site Admission Post-Bac (APB) : chaque lycée indiquera sur la fiche formation de façon précise et claire les parcours possibles faisant l'objet de la présente convention.

Article 6 - ACTIONS ET CONTENUS DU PARTENARIAT

6.1 - Parcours : mobilités et passerelles : voir article 2 à 5.

Les points 6.2 à 6.4 seront éventuellement déclinés dans des avenants à la présente convention, ces avenants pourront être bilatéraux entre tel lycée et tel établissement d'enseignement supérieur.

6.2 - Information conseil / orientation des étudiants :

Les partenaires décrivent les actions mises en place qui devront concourir dans le cadre du schéma régional d'orientation et d'insertion :

- à une information réciproque des étudiants
- à une information réciproque des enseignants
- à un repérage des étudiants en situation d'échec

6.3 - Coopération Pédagogique :

Les partenaires peuvent s'engager à favoriser le rapprochement de leurs équipes pédagogiques afin :

- d'échanger sur leurs pratiques pédagogiques et contenus d'enseignement
- de favoriser la continuité des apprentissages
- de mettre en place des actions communes de formation

6.4 - Partage des ressources pédagogiques et documentaires :

Les partenaires peuvent garantir l'accès des équipes pédagogiques partenaires à

- leur(s) centre(s) de documentation,
- leur(s) ressources numériques

et favoriser les collaborations avec les laboratoires de recherche.

Article 7 - SUIVI DE LA CONVENTION ET DU PARTENARIAT

La Commission académique des formations Post-Bac assurera le suivi de cette convention.

Article 8 - DISPOSITIONS DIVERSES

8.1 - DUREE DE LA CONVENTION :

La présente convention est valable jusqu'à la fin de la présente période contractuelle des établissements d'enseignement supérieur avec l'Etat, soit jusqu'en 2016.

A l'issue de cette période, la convention pourra être renouvelée par avenant pour la totalité de la prochaine période contractuelle allant de 2016-2020.

8.2 - MODIFICATION DE LA CONVENTION :

La présente convention peut être modifiée, par voie d'avenant, sur proposition d'une des parties signataires de la présente convention et acceptation par chacune des autres parties révélée par la signature de l'avenant.

8.3 - REGLEMENT AMIABLE :

En cas de difficultés liées à l'exécution de la présente convention, les parties s'engagent, avant tout recours contentieux, à résoudre le différend par voie de règlement amiable.

8.4 - LITIGES :

A défaut de règlement amiable, le tribunal administratif du ressort de l'université est seul compétent pour connaître du contentieux.

Fait à Toulouse, enExemplaires originaux, le

Le président de L'Université Toulouse 1 Capitole Bruno Sire	La rectrice de l'académie de Toulouse, chancelière des universités Hélène Bernard	La proviseure du lycée Ozenne Christiane Garrigues
Le proviseur du lycée Pierre de Fermat Jean-Marie Bastianelli	La Proviseure du lycée Bellevue d'Albi Maryline Merle	La proviseure du lycée Théophile Gautier à Tarbes Hélène Prévost
	Le directeur du lycée privé Saliège Alain Copin	

Tableau d'équivalences « ECOLE D'ECONOMIE de Toulouse »

Inscription CPGE				Inscription années des licences Economie Mathématiques. Economie Gestion	
Ettablissement	FILIERE	VILLE	ANNEE	1ere Année	2eme Année
LYCEE BELLEVUE	ECO & COMMERCIALE (ECS)	ALBI	1 ^{ere}	L1 Eco Math ou L1 Eco Gestion	
LYCEE BELLEVUE	ECO & COMMERCIALE (ECS)	ALBI	2 ^{eme}		L2 Eco Math ou L2 Eco-Gestion
LYCEE OZENNE	ECO & COMMERCIALE (ECS)	TOULOUSE	1 ^{ere}	L1 Eco Math ou L1 Eco Gestion	
LYCEE OZENNE	ECO & COMMERCIALE (ECE)	TOULOUSE	1 ^{ere}	L1 Eco Gestion	
LYCEE OZENNE	ECO & COMMERCIALE (ENS CACHAN D2)	TOULOUSE	1 ^{ere}	L1 Eco Gestion	
LYCEE OZENNE	ECO & COMMERCIALE (ECS)	TOULOUSE	2 ^{eme}		L2 Eco Math ou L2 Eco Gestion
LYCEE OZENNE	ECO & COMMERCIALE (ECE)	TOULOUSE	2 ^{eme}		L2 Eco Gestion
LYCEE OZENNE	ECO & COMMERCIALE (ENS CACHAN D2)	TOULOUSE	2 ^{eme}		L2 Eco Gestion
LYCEE PIERRE DE FERMAT	ECO & COMMERCIALE (ECS)	TOULOUSE	1 ^{ere}	L1 Eco Math ou Eco-Gestion	
LYCEE PIERRE DE FERMAT	ECO & COMMERCIALE (ECS)	TOULOUSE	2 ^{eme}		L2 Eco Math ou L2 Eco-Gestion
LYCEE SALIEGE	ECO & COMMERCIALE (ECS)	BALMA	1 ^{ere}	L1 Eco Gestion	
LYCEE SALIEGE	ECO & COMMERCIALE (ECE)	BALMA	1 ^{ere}	L1 Eco Gestion	
LYCEE SALIEGE	ECO & COMMERCIALE (ECS)	BALMA	2 ^{eme}		L2 Eco Gestion
LYCEE SALIEGE	ECO & COMMERCIALE (ECE)	BALMA	2 ^{eme}		L2 Eco Gestion
LYCEE THEOPHILE GAUTHIER	ECO & COMMERCIALE (ECE)	TARBES	1 ^{ere}	L1 Eco Gestion	
LYCEE THEOPHILE GAUTHIER	ECO & COMMERCIALE (ECE)	TARBES	2 ^{eme}		L2 Eco Gestion

Annexe 2 convention CPGE

Tableaux d'équivalence : Faculté d'Administration et Communication

Inscription CPGE				Inscription année de Licence AES		
ETABLISSEMENT	FILIERE	VILLE	ANNEE	1ère année	2ème année	3ème année
LYCEE BELLEVUE	ECO & COMMERCIALE (ECS)	ALBI	1ère	L1 AES		
LYCEE BELLEVUE	ECO & COMMERCIALE (ECS)	ALBI	2ème		L2 AES	
LYCEE OZENNE	ECO & COMMERCIALE (ECS)	TOULOUSE	1ère	L1 AES		
LYCEE OZENNE	ECO & COMMERCIALE (ECE)	TOULOUSE	1ère	L1 AES		
LYCEE OZENNE	ECO & COMMERCIALE (ECT)	TOULOUSE	1ère	L1 AES		
LYCEE OZENNE	ECO & COMMERCIALE (ENS CACHAN D2)	TOULOUSE	1ère	Programme spécifique		
LYCEE OZENNE	ECO & COMMERCIALE (ECS)	TOULOUSE	2ème		L2 AES	
LYCEE OZENNE	ECO & COMMERCIALE (ECS)	TOULOUSE	1ère	L1 AES		
LYCEE OZENNE	ECO & COMMERCIALE (ECT)	TOULOUSE	2ème		L2 AES	
LYCEE OZENNE	ECO & COMMERCIALE (ENS CACHAN D2)	TOULOUSE	2ème			L3 AGE
LYCEE PIERRE DE FERMAT	ECO & COMMERCIALE (ECS)	TOULOUSE	1ère	L1 AES		
LYCEE PIERRE DE FERMAT	ECO & COMMERCIALE (ECS)	TOULOUSE	2ème		L2 AES	
LYCEE SALIEGE	ECO & COMMERCIALE (ECS)	BALMA	1ère	L1 AES		
LYCEE SALIEGE	ECO & COMMERCIALE (ECE)	BALMA	1ère	L1 AES		
LYCEE SALIEGE	ECO & COMMERCIALE (ECS)	BALMA	2ème		L2 AES	
LYCEE SALIEGE	ECO & COMMERCIALE (ECE)	BALMA	2ème		L2 AES	
LYCEE THEOPHILE GAUTHIER	ECO & COMMERCIALE (ECE)	TARBES	1ère	L1 AES		
LYCEE THEOPHILE GAUTHIER	ECO & COMMERCIALE (ECE)	TARBES	2ème		L2 AES	

Annexe 3 convention CPGE

Tableau d'équivalences « IAE Ecole de management de Toulouse »

Inscription CPGE				Inscription années des licences « Economie Mathématiques ». « Economie Gestion »	
Etablissement	FILIERE	VILLE	ANNEE	1 ^{ère} Année Licence gestion Compta-contrôle	2 ^{ème} Année Licence gestion Compta-contrôle
LYCEE BELLEVUE	ECO & COMMERCIALE (ECS)	ALBI	1 ^{ère}	*	
LYCEE BELLEVUE	ECO & COMMERCIALE (ECS)	ALBI	2 ^{ème}		*
LYCEE OZENNE	ECO & COMMERCIALE (ECS)	TOULOUSE	1 ^{ère}	*	
LYCEE OZENNE	ECO & COMMERCIALE (ECE)	TOULOUSE	1 ^{ère}	*	
LYCEE OZENNE	ECO & COMMERCIALE (ENS CACHAN D2)	TOULOUSE	1 ^{ère}	*	
LYCEE OZENNE	ECO & COMMERCIALE (ECS)	TOULOUSE	2 ^{ème}		*
LYCEE OZENNE	ECO & COMMERCIALE (ECE)	TOULOUSE	2 ^{ème}		*
LYCEE OZENNE	ECO & COMMERCIALE (ENS CACHAN D2)	TOULOUSE	2 ^{ème}		*
LYCEE PIERRE DE FERMAT	ECO & COMMERCIALE (ECS)	TOULOUSE	1 ^{ère}	*	
LYCEE PIERRE DE FERMAT	ECO & COMMERCIALE (ECS)	TOULOUSE	2 ^{ème}		*
LYCEE SALIEGE	ECO & COMMERCIALE (ECS)	BALMA	1 ^{ère}	*	
LYCEE SALIEGE	ECO & COMMERCIALE (ECE)	BALMA	1 ^{ère}	*	
LYCEE SALIEGE	ECO & COMMERCIALE (ECS)	BALMA	2 ^{ème}		*
LYCEE SALIEGE	ECO & COMMERCIALE (ECE)	BALMA	2 ^{ème}		*
LYCEE THEOPHILE GAUTHIER	ECO & COMMERCIALE (ECE)	TARBES	1 ^{ère}	*	
LYCEE THEOPHILE GAUTHIER	ECO & COMMERCIALE (ECE)	TARBES	2 ^{ème}		*

Annexe 4 Convention CPGE

Tableau d'équivalences : Faculté de Droit et Sciences Politiques

Inscription CPGE				Inscription années de licence en Droit	
ETABLISSEMENT	FILIERE	VILLE	ANNEE	1 ^{ère} année	2 ^{ème} année *
Lycée BELLEVUE	ECO & COMMERCIALE (ECS)	Albi	1 ^{ère}	L1 droit	
Lycée BELLEVUE	ECO & COMMERCIALE (ECS)	Albi	2 ^{ème}		L2 droit
LYCEE OZENNE	ECO & COMMERCIALE (ECS)	TOULOUSE	1 ^{ère}	L1 droit	
LYCEE OZENNE	ECO & COMMERCIALE (ECE)	TOULOUSE	1 ^{ère}	L1 droit	
LYCEE OZENNE	ECO & COMMERCIALE (ENS option D1)*	TOULOUSE	1 ^{ère}	L1 droit	
LYCEE OZENNE	ECO & COMMERCIALE (ENS option D2)	TOULOUSE	1 ^{ère}	L1 droit	
LYCEE OZENNE	ECO & COMMERCIALE (ECS)	TOULOUSE	2 ^{ème}		L2 droit
LYCEE OZENNE	ECO & COMMERCIALE (ECE)	TOULOUSE	2 ^{ème}		L2 droit
LYCEE OZENNE	ECO & COMMERCIALE (ENS option D1)*	TOULOUSE	2 ^{ème}		L2 droit
LYCEE OZENNE	ECO & COMMERCIALE (ENS option D2)	TOULOUSE	2 ^{ème}		L2 droit
Lycée Pierre de FERMAT	ECO & COMMERCIALE (ECS)	TOULOUSE	1 ^{ère}	L1 droit	
Lycée Pierre de FERMAT	ECO & COMMERCIALE (ECS)	TOULOUSE	2 ^{ème}		L2 droit
LYCEE SALIEGE	ECO & COMMERCIALE (ECS)	BALMA	1 ^{ère}	L1 droit	
LYCEE SALIEGE	ECO & COMMERCIALE (ECE)	BALMA	1 ^{ère}	L1 droit	
LYCEE SALIEGE	ECO & COMMERCIALE (ECS)	BALMA	2 ^{ème}		L2 droit
LYCEE SALIEGE	ECO & COMMERCIALE (ECE)	BALMA	2 ^{ème}		L2 droit
LYCEE THEOPHILE GAUTHIER	ECO & COMMERCIALE (ECE)	TARBES	1 ^{ère}	L1 Droit	
LYCEE THEOPHILE GAUTHIER	ECO & COMMERCIALE (ECE)	TARBES	2 ^{ème}		L2 droit

*Voir point 1 et 2 ci-dessous

Faculté de Droit et Sciences Politiques

1. CPGE économiques et commerciales :

- 1) L'inscription en **première année de licence en droit** (parcours général) est de plein droit en 2015/2016 pour les étudiants inscrits en CPGE première année.
- 2) L'inscription en **deuxième année de licence en droit** (parcours général) est régie par l'arrêté d'examen de cette formation qui prévoit d'ores et déjà un accès de plein droit en 2015-2016 pour tout étudiant issu d'une CPGE selon les modalités suivantes :
 - l'étudiant doit avoir obtenu 10/20 lors de la première année de CPGE et/ou avoir été autorisé à s'inscrire en 2e année de CPGE.
- 3) Les étudiants qui souhaitent s'inscrire en deuxième année de licence en droit (parcours général qui ne remplissent pas les conditions prévues au point 1.2, doivent faire une demande d'admission en L2 sur le site de l'université avant le 15 juin 2015.
 - les étudiants retenus à l'issue de cette procédure pourront bénéficier d'une mise à niveau et d'une inscription à l'université d'été de la faculté de droit.
- 4) **A compter de l'année universitaire 2016/2017**, l'arrêté d'examen de deuxième année de licence en droit (parcours général) précisera les modalités d'accès dans cette formation pour les étudiants issus des CPGE économiques et commerciales.

2. CPGE « économique et gestion » préparation ENS(option D1) // Convention spécifique